

N° 262. — ARRÊTÉ portant suppression du district de Hotopuu  
(Iles-sous-le-Vent) et le rattachant à celui d'Opoa.

(Du 26 juin 1902.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE  
L'Océanie, CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR, OFFI-  
CIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la  
colonie;

Vu les décrets des 27 juin et 28 juillet 1897 organisant les Iles  
sous le Vent;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1898 divisant cet archipel en arron-  
dissements d'état-civil;

Considérant que ni l'étendue de Hotopuu ni l'importance de sa  
population ne justifie son organisation en district;

Sur le rapport du Secrétaire Général;

Le Conseil privé entendu,

**ARRÊTE :**

Art. 1<sup>er</sup>. Le district de Hotopuu est supprimé.

Il formera un sous-district et sera rattaché administrativement  
au district d'Opoa.

Art. 2. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du pré-  
sent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout  
où besoin sera.

Papeete, le 26 juin 1902.

Signé : EDOUARD PETIT.

Par le Gouverneur :

*Le Secrétaire Général,*

Signé : HENRI COR.

---

N° 265. — ARRÊTÉ approuvant le budget additionnel de la  
Commune de Papeete pour l'année 1902.

(Du 30 juin 1902.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,  
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la  
colonie;